

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2021-2022
Précolaire

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Première communication écrite
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant; ➤ Communication acheminée à la maison par votre enfant au plus tard le 15 novembre. ➤ Première communication remise aux parents dans la soirée du 18 novembre et dans la journée du 19 novembre.
Bulletin 1
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 31 août au 4 février; ➤ Cette étape compte pour 40% du résultat de l'année; ➤ Bulletin remis aux parents dans la soirée du 10 février et dans la journée du 11 février.
Deuxième communication écrite
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Remise de la deuxième communication le 14 avril.
Bulletin 2
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 7 février au 23 juin; ➤ Cette étape compte pour 60% du résultat de l'année; ➤ Bulletin disponible sur Mozaïk-Parents le 29 juin.

	Étape 1	Étape 2
Accroître son développement physique et moteur	x	x
Construire sa conscience de soi	x	x
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	x	x
Communiquer à l'oral et à l'écrit	x	x
Découvrir le monde qui l'entoure	x	x

Différents moyens sont mis en place pour évaluer les enfants : observations, différents travaux, exercices, situations d'évaluation, etc.